

Pratiques artistiques et handicap. Les ESAT : des environnements capacitants, à quelles conditions ?

Monique Combes-Joret

DANS **SOCIOGRAPHE** 2023/4 (N° HORS SÉRIE 16), PAGES 179 À 197

ÉDITIONS **ASSOCIATION SOCIOGRAPHE**

ISSN 1297-6628

ISBN 9782494241091

DOI 10.3917/graph1.hsoi16.0179

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-sociographe-2023-4-page-179.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Sociographe.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Pratiques artistiques et handicap. Les ESAT : des environnements capacitants, à quelles conditions ?

Monique Combes-Joret



Introduction

Depuis janvier 2006, date d'entrée en application de la loi 2005-102, les Établissements et Services d'Aide puis d'Accompagnement par le Travail (ESAT) sont des structures médico-sociales qui assurent une double mission de mise au travail et de protection des personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas ou plus travailler en milieu dit « ordinaire ». Sur les 1 500 structures existantes en France en 2021, qui accueillent 120 000 travailleurs handicapés (TH), les activités professionnelles proposées sont extrêmement variées (maraîchage, viticulture, élevage, entretien des espaces verts, conditionnement, blanchisserie, restauration-traiteur, désarchivage...). Certains ESAT proposent tous les métiers et activités en lien avec le spectacle vivant¹.

Bien loin des préjugés du grand public, voire des professionnels du secteur médico-social, les ESAT que nous avons étudiés (Combes-Joret, 2020a) ne sont pas des lieux d'exploitation d'une main-d'œuvre à faible coût, cantonnée à des tâches répétitives. Au contraire, certains développent des activités artistiques (troupe de théâtre, groupes de musique, ateliers d'arts plastiques...) aux côtés de productions artisanales – céramique, ferronnerie d'art, confection de meubles en pin, de restauration (auberge, traiteur), de cultures maraîchères

1. Voir la liste de ces ESAT artistiques <https://www.missionh-spectacle.fr/wp-content/uploads/2020/12/Fiche-pratique-ESAT-et-EA-Spectacles-vivants-theatre-musique-...-1.pdf>

Encadré 1 : Méthodologie de la recherche-action participative « ESAT de DEMAIN »

Cet article s'appuie sur les résultats d'une recherche-action participative, débutée en 2017 pour le premier contrat de recherche de 3 ans (saison 1 : 2017-2020) et prolongée pour 3 nouvelles années (saison 2 : 2020-2023), intitulée « ESAT de DEMAIN ».

La recherche terrain a été réalisée sur deux années (2018 et 2019) et dans 10 ESAT sélectionnés pour leur caractère innovant et inspirant (dans la gestion des activités proposées et/ou dans les prises en charge des personnes accueillies) et leur variété maximale (taille, personnes accueillies, activités proposées, localisation, modes d'organisation). Un même protocole de recueil des données a été suivi dans les 10 cas, comprenant une visite sur place sur 1 à 2 jours, des focus groups avec les TH de différents ateliers, un focus group avec les monitrices d'atelier, un focus group avec l'équipe médico-sociale, des entretiens semi-directifs avec les membres de l'équipe de direction. La méthodologie est détaillée dans le rapport de recherche (Combes-Joret, 2020a).

ou de plantes héliophiles, et de miellerie. Ces 10 ESAT « pépites » proposent un grand nombre d'ateliers et services évolutifs (plus de 7 en moyenne) et maintiennent des activités simples, répétitives et peu rentables, permettant à des personnes handicapées avec de faibles capacités de pouvoir travailler².

À partir d'une étude de cas d'un des ESAT de notre panel³ qui a formé et accompagné des TH dans la professionnalisation dans le spectacle vivant, notre objectif dans cet article est de voir en quoi la spécificité de ces activités artistiques (ici le théâtre) vient questionner l'organisation du travail et de l'accompagnement des TH. L'idéaltype que Véro et Zimmerman (2018) ont brossé d'une organisation capacitante, nous servira de grille de lecture des situations observées dans cet ESAT ayant une activité théâtre, en donnant du sens aux écarts observés entre l'idéaltype capacitant (Weber ([1922] 1995) et la réalité du terrain.

2. A titre d'exemple, malgré les crises économiques, l'association DELOS APEI 78 a maintenu un secteur sous-traitance industrielle important (pouvant accueillir 110 travailleurs) dont les métiers et compétences s'adaptent au plus grand nombre des personnes accompagnées à l'ESAT l'Envol.

3. Pour la liste détaillée du panel, voir Combes-Joret, 2020-a.

Après avoir précisé la méthodologie mise en œuvre, nous détaillerons dans une première partie les différents modèles socio-productifs existant dans les ESAT et développerons celui des ESAT capacitants (1). Puis nous présenterons le cas de l'ESAT Les Ateliers du Cailly (2) qui a organisé une activité de théâtre dans le cadre d'une expérimentation. Cet exemple et d'autres que nous avons pu étudier serviront de supports à notre discussion sur la spécificité des activités artistiques et les tensions qu'elles entretiennent avec le modèle capacitant (3).

Les modèles socio-productifs des ESAT

Les 3 modèles traditionnels et leurs limites

Baret (2012) et Cret et Jaubert (2014) identifient **trois modèles socio-productifs** qui sont apparus successivement dans le temps mais peuvent coexister encore aujourd'hui dans certains des ESAT de France : **un modèle occupationnel historique**, qui se caractérise par des activités artisanales, techniquement simples à effectuer, « pour éviter que les travailleurs handicapés ne s'ennuient » ; **un modèle productif traditionnel**, proposant majoritairement des activités de sous-traitance industrielle, techniquement simples mais répétitives et rythmées, pour dégager un budget et équilibrer les comptes ; et **un modèle de productions diversifiées**, proposant des activités plus nombreuses et variées afin de lutter contre la concurrence des autres producteurs à bas coût (pays émergents, prisons) mais aussi afin de proposer un éventail d'activités adapté aux capacités intellectuelles et manuelles plus importantes des nouveaux publics accueillis dans les ESAT. En effet, à partir des années 2005, les ESAT accueillent des travailleurs handicapés présentant des troubles psychiques, certains étant diplômés bac + 2 voire plus.

En dépit de leurs capacités à proposer un travail stable à des personnes en situation de handicap très éloignées de l'emploi, ces trois modèles comportent des limites importantes : le respect des droits des personnes en situation de handicap de choisir leur avenir professionnel et leur inclusion professionnelle et sociale en milieu dit « ordinaire ».

Un quatrième modèle « capacitant »

À partir de 2017, le nouvel environnement institutionnel en France (incarné dans le virage inclusif) conduit les principaux acteurs de terrain et de la recherche, à réfléchir à **un quatrième modèle** pour

dépasser ces limites, le **modèle « capacitant »** décrit par Véro et Zimmerman (2018). Nous l'avons dénommé ainsi en référence à l'approche par les capacités d'Amartya Sen (2001, 2004). Pour cet économiste et philosophe indien, prix Nobel en 1998 pour sa contribution à l'économie du bien-être, les **capacités** désignent, pour chaque personne quelle qu'elle soit, **l'ensemble des modes de vie qui lui sont accessibles réellement**. S'agissant des personnes en situation de handicap, de nombreuses études mettent en évidence le poids de la famille et de l'institution dans la formation des choix pour une activité professionnelle donnée et des phénomènes d'autolimitation. Nos recherches (Combes-Joret, 2020b) montrent également des facteurs de conversion qui permettent de transformer des capacités (les modes de vie accessibles) en fonctionnements « réels » (et non pas potentiels) là encore. Dans ce processus de conversion et de développement du pouvoir d'agir des personnes, la dimension organisationnelle apparaît comme centrale.

Le **modèle capacitant** présente 5 traits distinctifs, 5 principes d'organisation, qui, au-delà de l'accès à des ressources, permettent aux travailleurs (handicapés ou non) de développer leur pouvoir d'agir :

- **le pluralisme** (la reconnaissance de la diversité des finalités du travail) ;
- **la participation** (des personnes aux décisions qui les concernent) ;
- **le développement** (qui va bien au-delà du développement de compétences utiles à l'organisation, mais intègre le développement personnel) ;
- **la justice** (garantissant un accès égal aux ressources gage d'égales capacités d'agir à tous les salariés, quelles que soient leurs ressources ou compétences individuelles) ;
- **la responsabilité** (de toute l'organisation, dans le développement des capacités d'agir de tous les salariés).

C'est au travers de la mise en œuvre de ces 5 principes d'organisation, garants du développement des capacités des travailleurs handicapés que nous proposons de questionner l'organisation de l'activité théâtre au sein d'un des ESAT de notre étude, présenté dans la partie suivante.

D'Art D'Art : la troupe de théâtre du Cailly (2015-2020)

L'ESAT des Ateliers du Cailly a été créé par l'Association Rouennaise de réadaptation de l'enfance déficiente (ARRED), une association loi 1901 de parents de personnes déficientes intellectuelles en situation de handicap et d'amis. L'association accueille 400 enfants et adultes handicapés dans différents établissements, dont l'ESAT Les Ateliers du Cailly.

L'ESAT ouvre ses portes en 1983 et s'installe dans les locaux d'une ancienne usine de fabrication de feutre industriel à Bapeaume-lès-Rouen. Il accueille 120 personnes en situation de handicap présentant des déficiences intellectuelles, avec ou sans troubles associés ainsi que des personnes présentant un handicap psychique. Il propose différentes activités qui s'organisent autour de 5 secteurs⁴ : le secteur linge (30 personnes accueillies) comprenant une blanchisserie et un pressing ouverts aux particuliers ; la sous-traitance (42 personnes) ; les espaces verts (10 personnes) ; le recyclage des CD/DVD et papier (26 personnes) ; le multiservices (3 personnes) ; le maraîchage (5 personnes).

En 2015, un nouvel atelier théâtre démarre à l'ESAT du Cailly, aux côtés des autres activités existantes. Le lancement de cet atelier théâtre s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation prévue pour 5 ans (2015-2020), en partenariat avec une troupe professionnelle et reconnue sur Rouen « La troupe de l'Escouade ». Depuis sa création (1992) « elle est fortement impliquée dans des ateliers à destination d'un public pluriel, éloigné de l'artistique, de par leur handicap ou leur situation sociale »⁵. L'Escouade, pour reprendre les termes de son metteur en scène, « est une troupe mixte avec des comédiens valides et des comédiens en situation de handicap » qui travaillent avec différentes structures accueillant des personnes en situation de handicap (l'ESAT du Cailly, le foyer occupationnel des Fougères, l'ESAT Eurydice à Plaisance...).

4. Activités détaillées sur le site de l'ESAT des Ateliers du Cailly <https://www.arred.fr/lesat-les-ateliers-du-cailly/>

5. Voir le site de l'Escouade : http://www.troupedelescouade.fr/Troupe_de_lEscouade/Bienvenue.html.

Durant cette période, un groupe de 8 à 10 personnes en situation de handicap, travailleurs handicapés (TH) de l'ESAT a été encadré par la Troupe de l'Escouade et a travaillé régulièrement sur des spectacles (textes contemporains et « petites formes ») ayant vocation à sensibiliser aux handicaps, diffusés dans des entreprises ou des collèges. La troupe du Cailly s'est produite dans les collèges et les écoles mais aussi dans le milieu culturel « professionnel » ou lors de différentes manifestations (la plaquette de présentation de la « Troupe du Cailly » donne un aperçu des créations et représentations⁶).

L'organisation mise en place dans le cadre de cette expérimentation est similaire à une « *mise à disposition* » (décrite dans l'encadré 2) d'un type particulier d'une équipe de travailleurs handicapés.

Encadré 2 : Mise à disposition d'une entreprise ou d'une association

Il existe différents cadres légaux permettant aux TH de réaliser des missions en milieu ordinaire de travail : ponctuellement, le temps d'un chantier (pour entretenir des espaces verts, par exemple) ; de manière plus durable dans le cadre d'un **contrat de mise à disposition**. Dans ce deuxième cas, les TH vont travailler dans les locaux de l'entreprise ou de l'association durant plusieurs semaines ou plusieurs mois, tout en continuant à bénéficier de l'accompagnement médico-social et professionnel assuré par l'ESAT. Les travailleurs demeurent rattachés à l'ESAT. Le contrat de mise à disposition peut concerner un groupe de travailleurs d'ESAT (comme c'est le cas pour une troupe de théâtre du Cailly), accompagnés ou non par un moniteur (dans notre exemple, il n'y avait pas de moniteur de l'ESAT, c'est le metteur en scène qui avait en charge la professionnalisation des TH). Il peut aussi être individuel.

Voici quelques dimensions significatives de cette organisation sous forme de « mise à disposition » dans le cadre d'une expérimentation.

- L'activité de l'atelier théâtre a débuté en 2015 et a été proposée aux TH déjà accueillis au sein de l'ESAT depuis plusieurs années pour certains d'entre eux :

6. Plaquette de présentation de la troupe du Cailly : https://www.arred.fr/wp-content/uploads/2020/02/La-Troupe-du-Cailly-version-le%CC%81ge%C-C%80re_compressed.pdf

C (une femme de 36 ans) « *je travaille à l'ESAT depuis 16 ans et au théâtre depuis 5 ans* » ;

« *Un jour j'étais en D3E (atelier recyclage de CD et DVD) et l'ancien cadre éducateur dit qui veut faire du théâtre, qui veut essayer ? Avant, dans un centre je faisais du théâtre, ça m'a donné envie d'en refaire... Je suis heureux, très très heureux de faire partir d'une troupe, c'est une deuxième famille* » (H. 29 ans qui se présente comme comédien professionnel).

– Les TH de l'ESAT qui souhaitent participer à l'activité théâtre, au-delà de leur motivation et projet personnel, ont été sélectionnés par le metteur en scène en fonction de leur état de santé (capacité à suivre les répétitions et se produire en spectacle) et de leurs capacités notamment de lecture et de mémorisation, de leur aptitude à développer ou non leur sens artistique, et de répondre ou non aux contraintes liées à cette activité (horaires de travail sur des plages de 3h, concentration, spectacles le week-end...).

– L'activité théâtre, prise en charge par la troupe de théâtre de l'Escouade, a été conçue comme un cursus professionnalisant ; les TH revendiquaient ainsi ce titre de comédien-nes professionnel-les. Cela a impliqué un changement important dans l'emploi du temps des TH de la troupe du Cailly, en raison du travail de répétition et de la participation aux spectacles (déplacement et horaires de soirée et de week-end) calqués sur le modèle des troupes de théâtre « classiques », assez loin du modèle des autres ateliers.

Plusieurs parmi les TH interviewés ont exprimé le sentiment de faire partie d'une troupe, d'une famille, comme C (femme de 34 ans) « *c'est comme une famille* » ; de même pour le metteur en scène, pour qui la troupe du Cailly, c'est « *une grande famille, on s'intéresse aux autres, on se tutoie, on s'embrasse, on se dit tout* ».

– Cette volonté de professionnalisation des acteurs et actrices de l'ESAT ont eu deux conséquences directes : la première étant la grande fierté des membres de la troupe de pouvoir se présenter comme « comédien-ne professionnel-le », la seconde étant un accès sélectif et réservé à une dizaine de TH sur les 186 accueillis à l'ESAT ;

La fierté est exprimée notamment par H (un homme de 29 ans) « *Et notre atelier est particulier. Il est très exigeant, cela me fait du bien... Notre atelier est professionnel* » ;

Les TH ont été sélectionnés par la troupe de l'Escouade d'après leur envie et capacités. Parmi les premiers TH retenus en 2015, la décision d'arrêter le théâtre a concerné 4 à 5 personnes sur toute la durée, pour certains c'est la famille qui ne « validait » pas cette activité, pour d'autres c'était pour des raisons de santé et de fatigabilité.

– En termes d'organisation du travail, les TH membres de la troupe de théâtre ont conservé en parallèle un travail dans un autre atelier de l'ESAT (ménage, service, espace vert, recyclage des CD et DVD...) : cela leur a permis de garder une activité stable en dehors des périodes de répétition ou de spectacles ;

Les 9 comédiens et comédiennes de l'ESAT que nous avons rencontrés disent tous qu'ils ont deux « métiers » (le théâtre et la blanchisserie ou l'atelier de recyclage), comme S, 33 ans, comédienne à l'ESAT, 5 ans au théâtre et au conditionnement ; V, 30 ans, 5 ans au théâtre et à l'atelier D3E ; C, 34 ans, « *2 métiers, le théâtre c'est comme une deuxième famille et D3E* » ; L'un d'entre eux, H (un homme de 29 ans) qui travaille depuis 8 ans l'ESAT et 5 ans au théâtre, est venu vers nous pour nous serrer la main et en se présentant comme « *H, comédien professionnel* », et il a précisé plus tard dans l'entretien « *moi je suis comédien professionnel, c'est mon premier métier* » ; Pour une autre, A (une femme d'une trentaine d'années) « *moi, mon premier métier c'est le pressing, le repassage, les chemises, les gens au pressing* ».

– S'agissant de l'accompagnement médico-social des TH de la troupe de théâtre, les horaires fluctuants et atypiques (en fonction des répétitions, en soirée voire en week-end) ont rendu plus compliqué le travail de veille et de soutien de l'équipe médico-sociale ainsi que l'organisation des différents suivis médicaux. Il n'y a pas eu de coordination de l'activité théâtre avec les activités de soutien et les professionnels de l'ESAT n'ont pas été associés au travail de production comme pour les autres ateliers gérés en interne.

– Les décisions concernant cette activité théâtre étaient du ressort du metteur en scène professionnel : choix du répertoire des pièces et spectacles (majoritairement centrés sur la thématique du handicap), du planning de travail, de la sélection des participants en fonction des distributions ; la troupe de l'Escouade avait par ailleurs une programmation indépendante de celle incluant la troupe du Cailly.

Cette situation a entraîné des périodes d'activité et d'inactivité des TH de la troupe théâtre et leur présence ou non dans leurs ateliers d'origine. Cela a impacté l'organisation de la production des autres ateliers de l'ESAT en raison des effectifs fluctuant au rythme de l'activité théâtre : « *Quand les théâtres sont pas là, on n'est pas assez nombreux pour répartir sur les 3 ateliers (D3E, maraîchage et blanchisserie)* ».

– Du point de vue du financement, l'ESAT du Cailly n'étant pas un ESAT artistique (reconnu comme producteur de spectacles vivants), il n'a pas eu de subvention pour cette activité, il n'a pas non plus touché de recettes des spectacles et le metteur en scène professionnel était rémunéré sur le budget production (équivalent à un poste de moniteur) ; l'ESAT du Cailly a mis également à disposition ses locaux pour les répétitions ; le financement de cette activité sous cette forme n'était pas équilibré ni pérenne.

– Enfin, toutes les compétences artistiques étaient externes à l'ESAT du Cailly (auteur et autrice, metteur en scène, directeur.trice artistique, technicien-ne du spectacle vivant, régisseur-e, sonorisation, réalisation des décors, commercialisation...) et relevaient de la Troupe de l'Escouade. Le démarrage de cette activité n'a pas été immédiatement accepté par l'ensemble des moniteur.trices de l'ESAT (non associé-es à l'activité) pour qui « *le théâtre dans un ESAT c'est pas du travail* » et qui surnommaient la troupe « *Les bouffons !* ». Les avis des TH ne participant pas à cet atelier étaient également partagés : avec, d'un côté, des critiques « *Ils font beaucoup de bruit ! C'est bien mais pas dans l'enceinte !* », « *C'est pour les hyperactifs !* » et, de l'autre, des propos très positifs : « *ils apprennent des textes par cœur pour le jour de la présentation* » ; « *ils passent dans le journal, c'est bien pour eux qu'ils s'échappent un peu de la vie quotidienne* ». Le soutien de la direction a permis l'acceptation progressive de la troupe de théâtre au sein de l'ESAT.

L'activité théâtre sous cette forme (la troupe de théâtre du Cailly « *mise à disposition* » de la troupe professionnelle de l'Escouade pour certains spectacles) a pris fin à l'issue de la période d'expérimentation (2015-2020). Depuis lors, des ateliers théâtre sont proposés à tous les TH qui le souhaitent (quelle que soit leur capacité de concentration, mémorisation ou élocution), dans le cadre des activités d'accompagnement et de soutien socio-éducatif. La professionnalisation n'est plus l'objectif affiché.

Discussion : une activité artistique capacitante, à quelles conditions ?

L'aptitude de certains ESAT à diversifier leurs productions et leurs marchés (Cret et Jaubert, 2014) leur permet de proposer des métiers et des types d'activités correspondants aux capacités productives et intellectuelles, ainsi qu'aux souhaits des personnes en situation de handicap accompagnées. **C'est notamment le cas des activités artistiques proposées dans les ESAT que nous avons étudiés.**

La possibilité d'accéder à des **métiers artistiques** (ESAT des Ateliers du Cailly) ou **d'artisanat d'art** (ESAT du Grand Réal, qui a un atelier poterie-céramique et ferronnerie d'art) apparaît clairement comme une **opportunité qui a de la valeur** (pour reprendre les concepts senniens) **pour les TH rencontrés dans les ESAT.** La possibilité de créer (création de pièces de céramique ou de ferronnerie uniques au Grand Réal et commercialisées dans des galeries d'art), la fierté du travail accompli, celle de se produire devant un public et d'être applaudi sont autant de vecteurs permettant d'accéder à « une vie meilleure » (Combes-Joret, 2020a, p. 39).

Au-delà de ce premier constat, les activités artistiques et plus précisément le théâtre vivant, posent des questions d'organisation particulières. L'expérimentation de l'ESAT des Ateliers du Cailly est intéressante de ce point de vue. Elle permet notamment de **questionner le potentiel capacitant et de professionnalisation des activités artistiques** pour les personnes en situation de handicap accueillies dans les ESAT.

Ainsi aux Ateliers du Cailly, les TH membres de la troupe de théâtre professionnelle avaient tous une **deuxième activité** plus traditionnelle (blanchisserie, multi-services, pressing, recyclage CD et DVD). Cette double compétence répondait à **deux enjeux cumulés : en termes de santé**, les répétitions et les représentations pouvaient entraîner une fatigabilité pour certains TH, la possibilité de faire autre chose leur permettait de souffler ; **en termes d'activité**, les représentations des spectacles étant limitées à certaines périodes de l'année ou à certains comédiens et comédiennes, la deuxième activité leur permettait de poursuivre leur travail au sein de l'ESAT (ex : la tournée le *K-Barré* en 2015 mobilisant les huit comédiens, *Kaspar et Juliette* concernant deux comédiens...).

« On garde un lien avec un atelier, pour garder un lien, pour garder un métier pour pouvoir s'arrêter, ... on garde toujours le lien » (A, femme d'une trentaine d'année, travaillant à la blanchisserie)

Des trois modèles socio-productifs analysés par Baret (2012) et Cret et Jaubert (2014) (occupationnel, productif, diversifié) le **modèle diversifié** est congruent avec une activité à forte variabilité de planning, comme les tournées de spectacles, à fort contenu cognitif (mémorisation, concentration) et à forte sélectivité (10 TH sur les 186 font partie de la troupe du Cailly). Cette possibilité de changer d'atelier voire de métier, pour des raisons de santé ou de capacité, apparaît comme centrale pour accompagner le parcours des TH, y compris dans les ESAT principalement artistiques comme La Bulle Bleue (Rouzel, 2018) ou pour des raisons économiques comme dans le montage de l'atelier théâtre de la Troupe du Cristal avec l'ESAT La montagne (Couder, 2020, p. 151-166).

S'agissant de leur **potentiel capacitant**, les activités en ESAT artistiques laissent entrevoir plusieurs questionnements :

– **Le travail artistique en lui-même, en ESAT :**

- comédien-ne est-ce un « vrai boulot » tel que défini par Bidet (2011), un travail dans lequel les TH s'engagent, en tirent de l'intérêt et s'inventent une activité en lien avec leur environnement ?
- comédien-ne handicapé-e ou comédien-ne tout court : une double identité pour les TH, une auto-catégorisation ou une assignation sociale (Verdier, 2022) ;

– **La tension entre les exigences de professionnalisation** (être comédien-nes professionnel-les / versus amateur-es) **et les fragilités et les parcours des personnes accompagnées :**

- « Le travail du jeu suppose toujours une prise de risque pour le sujet vulnérable, physiquement et psychologiquement » (Laurès et Verdier, 2021, p. 151) et demande un travail d'accompagnement particulièrement vigilant ;
- L'activité théâtre : un travail autonome au sens de Gorz (1988), c'est-à-dire un travail choisi, épanouissant, dégagé des contingences économiques et marchandes, permettant d'accéder à une vie meilleure ou pas ?

– **La tension autour de la coopération avec des artistes et troupes de théâtre extérieures et les équipes de professionnel-les de l'ESAT :**

- L'organisation du travail de production artistique (création, répétition, spectacles) externalisée (tout ou partie, en fonction des ESAT) et celle de l'accompagnement (activités de soutien et médico-sociales) ;
- L'accompagnement des TH dans l'activité théâtrale : quelle place et quels rôles dans le processus créatif et auprès des comédiens ? (Laurès et Verdier, 2021) ;

– **La tension sur le financement des activités artistiques** et l'équilibre du budget global des ESAT.

S'agissant des 5 principes d'un modèle capacitant (repris ci-dessous), l'expérimentation de l'ESAT des Ateliers du Cailly met en évidence certaines tensions spécifiques sur la question des choix des TH et de leur prise en compte :

a. Le pluralisme, la reconnaissance de la diversité des finalités du travail et notamment celle de l'émancipation, la restauration de l'image de soi (créations artistiques exposées à l'ESAT du Grand Réal) et de la socialisation dans un collectif (la troupe de théâtre) :

- Ce principe est rempli dans l'ESAT des Ateliers du Cailly, les différents ateliers proposés (traditionnels ou troupe théâtre) poursuivant plusieurs finalités, notamment celles de faire partie d'un collectif de travail et d'être fiers de sa production. Le maintien de deux activités en parallèle (théâtre et autres ateliers) permet d'éviter les périodes d'inactivité, il permet également de pouvoir arrêter l'activité théâtre sans difficulté. Se pose néanmoins la question de la sélection des TH pouvant faire partie de la troupe professionnelle. Ce point rejoint la dimension de la justice organisationnelle développée plus bas.
- Seul un petit groupe de TH a pu faire partie de la troupe professionnelle, pour des raisons de santé (notamment fatigabilité), de difficultés dans la mémorisation d'un texte ou de capacité dans l'interprétation d'un rôle. Il en est de même pour d'autres activités professionnelles proposées dans les ESAT comme l'entretien des espaces verts qui requiert un état de santé permettant le travail en plein air (au froid en hiver). En revanche, cette opportunité de « faire du théâtre » peut être proposée en « amateur », comme une activité de soutien en lien avec l'insertion sociale et le développement de compétences relationnelles et de restauration de l'image de soi.

b. Le développement qui va bien au-delà des gestes et compétences liés au travail et s'étend au sport, à la citoyenneté, à la parentalité, à la culture suivant les cas ; cette dimension est au cœur de l'approche par les capacités de Sen (1999) et peut se définir comme un processus d'extension des libertés dont les personnes disposent.

- Ce principe est doublement rempli par l'accès au spectacle vivant (ESAT le Cailly) ainsi que la création artistique (ESAT le grand Real), univers encore peu accessibles aux personnes en situation de handicap (notamment avec des déficiences intellectuelles) ; il l'est aussi par le travail sur le développement de compétences relationnelles, de confiance en soi et de capacité d'expression que développent l'activité théâtre et le contact avec des publics variés. Les verbatims recueillis illustrent également cette dimension :

« Pourquoi que j'ai besoin du théâtre, ça va me pousser vers le haut » (M, un homme de 39 ans)

Pour le metteur en scène *« être acteur, c'est pas seulement les temps de travail, c'est s'interroger sur la personne, comment elle concentre son énergie, c'est l'hygiène, comment on se tient, c'est l'inclusion totale, à l'extérieur » ; « c'est prendre en compte la personne dans sa globalité »*. Ne venant pas du médico-social, le metteur en scène a été très frappé par ce qu'il a qualifié de *« misère affective, sociale et relationnelle de certains travailleurs »*. Face à cela, la troupe de théâtre c'est *« une grande famille, on s'intéresse aux autres, on se tutoie, on s'embrasse, on se dit... comme dans n'importe quelle troupe ! On danse, on travaille le toucher... »*, *« on va voir des expos »*.

- Cependant, sur cette dimension développement, nous rejoignons les analyses de Laurès et Verdier (2021) sur la nécessité de ne pas présupposer des bénéfices « automatiques » et de bien distinguer entre les pratiques artistiques de nature occupationnelle et celles d'ordre professionnel dans les ESAT. Devenir et être membre d'une troupe de théâtre professionnelle demande un engagement fort et d'une nature très particulière qui n'est pas accessible à toutes les personnes accompagnées.

c. La participation des TH aux décisions qui les concernent en leur permettant de construire leur projet... professionnel. Ce principe est particulièrement exigeant, il suppose l'existence d'espaces

d'information et d'échanges permettant aux TH de faire entendre leur voix et reconnaître leur choix.

- C'est sur cette dimension qu'un travail reste à faire pour lever les freins individuels (que ce soit chez les personnes accompagnées et leur famille ou les professionnels), organisationnels (choix des partenaires et des répertoires, des tournées), institutionnels (financement des activités artistiques, statut des comédien·nes en situation de handicap et place des accompagnants).
- S'agissant d'activités artistiques, comme le notent Laurès et Verdier (2021), le poids prédominant des metteurs en scène dans la création suppose une attention renforcée au maintien de la place des accompagnants, garants du bien-être des personnes accompagnées.
- Les ESAT peuvent, avec les précautions évoquées plus haut, remplir leur double mission de fournir un travail qui ait du sens et un accompagnement médico-social dans l'environnement particulièrement mouvant du spectacle vivant.

d. La justice (garantissant un accès égal aux ressources ainsi qu'aux capacités d'agir à tous les salariés, quelles que soient leurs ressources ou compétences individuelles).

- Ce principe est bien rempli mais il apparaît **limité** à quelques un·es (8 à 10) dans l'expérimentation de la troupe professionnelle. La fin de l'expérimentation et l'abandon de l'objectif de professionnalisation, au profit d'une activité théâtre « de soutien » ont permis d'ouvrir l'accès ouvert à tous les TH. Dans d'autres ESAT « artistiques », les différents métiers proposés autour du spectacle peuvent offrir une palette d'activités (que ce soit comme acteur ou actrice, figurant·e, pour la confection des costumes ou des décors...), ce qui n'était pas le cas avec la troupe du Cailly.

e. La responsabilité de l'organisation entière (direction et ligne managériale) dans le développement des capacités d'agir de tous les salariés ou TH, quel que soit leur handicap. Nous avons pu constater un alignement de tous les professionnels dans les différentes structures étudiées ;

- Ce qui questionne dans l'expérimentation de la troupe de théâtre et explique en partie son arrêt, c'est son mode d'organisation sous la forme d'une « mise à disposition ». Toutes les compétences liées à cette activité théâtre (programmation, écriture, direction artistique, formation, répétition, commercialisation des

spectacles) étaient détenues par la troupe de l'Escouade et externalisées. L'équipe de direction et de professionnels de l'ESAT n'étaient que peu ou pas associée à cette activité, que ce soit dans le choix de la programmation ou dans les plannings (répétition et tournée). L'activité théâtre restait au final en lisière de l'ESAT.

- Sur ce point également, l'organisation de l'activité théâtre entièrement confiée à un partenaire extérieur à l'ESAT est questionnée. Elle rend plus difficile l'engagement de tous les professionnels (de la production et de l'accompagnement) dans l'accompagnement des TH des différents ateliers : « *on a l'impression de ne plus les voir* » (un des membres de l'équipe médico-sociale).

En guise de conclusion

« Dans les années 1990, la plupart des personnes handicapées que je rencontrais n'auraient jamais imaginé faire du théâtre leur métier. Leur éloignement de la culture était souvent si profond qu'il leur était impossible d'envisager mener une pareille activité » (Couder, 2020, p. 188). Cette réflexion du fondateur et directeur artistique du Théâtre du Cristal semble à la fois si loin (plus de 30 ans en arrière) et si proche, dans son constat de la limitation du champ des possibles pour les personnes en situation de handicap.

Les travaux que nous avons mobilisés relatent des expériences qui sont loin d'être généralisées mais relèvent plutôt de l'engagement militant et d'un fort attrait pour la culture des équipes de direction. Ils interrogent l'organisation et le potentiel capacitant des pratiques artistiques dans le milieu dit « protégé » des ESAT.

En référence aux travaux de Sen (2001, 2004), les « capacités » désignent la possibilité pour les individus de faire des choix parmi les biens qu'ils jugent estimables et de les atteindre effectivement. Les « capacités » sont, pour cet auteur, les enjeux véritables de la justice sociale et du bonheur humain. **La possibilité de faire du théâtre et d'en faire leur métier** (premier ou deuxième métier pour la troupe de l'ESAT du Cailly) constitue pour les personnes handicapées interviewées **une opportunité qui a véritablement de la valeur** (estimable). C'est une manière **d'élargir le champ des possibles** pour les personnes accueillies (au-delà du respect de leurs droits, se poser la question des choix de vie et d'envies). Plus généralement, comme en

témoignent les verbatims, ce que peut faire le travail et le travail artistique tout particulièrement (théâtre, ferronnerie ou céramique d'art) c'est **d'accéder à une vie meilleure**.

Nous avons également questionné les **spécificités des pratiques artistiques et les tensions** pouvant apparaître dans un contexte organisationnel donné. Cet exercice nous a conduit à opérer une première différenciation entre la pratique « professionnelle » (avec ses exigences spécifiques) et la pratique « amateur » s'appuyant sur le théâtre comme activité de soutien. Nous avons pointé une deuxième distinction entre les ESAT, à l'instar de l'ESAT des Ateliers du Cailly, qui ont mené une expérimentation limitée dans le temps avec une troupe de théâtre professionnelle et les ESAT, fondés autour d'un projet artistique avec des équipes de professionnels de direction et d'accompagnement spécialisés.

Les tensions identifiées semblent plus fortes dans la première catégorie que dans la seconde. La pratique artistique professionnelle en ESAT, comme peut l'illustrer l'expérimentation au sein de l'ESAT du Cailly, a permis à la troupe de TH, de se former, de se professionnaliser et d'accéder à des « missions » en milieu ordinaire (théâtre, école, festival), d'être connue et reconnue comme telle (une troupe de comédien·ne·s professionnel·le·s en situation de handicap). Elle révèle également la difficulté de mettre en pratique le principe de participation des TH aux décisions qui les concernent, en raison notamment de la place centrale des metteurs en scène et de l'externalisation des compétences artistiques, ainsi que du principe de justice en limitant l'accès à certains TH.

Monique Combes-Joret est professeure des universités en sciences de gestion à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA). Elle est professeure associée à la Chaire ESS de l'URCA et membre du laboratoire d'économie et gestion REGARDS.

Références bibliographiques

Baret, Christophe (2012). « Les établissements et services d'aide par le travail (E.S.A.T.) parviennent-ils à concilier objectifs économiques et missions médico-sociales ? Une proposition de matrice stratégique », *R.I.M.H.E. : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, vol. 2, n° 2, p. 66-82.

- Bidet, Alexandra (2011). *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social ».
- Couder, O. (2020). *Présence du handicap dans le spectacle vivant : Le théâtre de cristal, aventure humaine et challenge artistique*. Toulouse, Érès.
- Combes-Joret, Monique (2020-a). « ESAT de demain : vers des organisations capacitantes », *RAPPORT DE RECHERCHE*, Chaire ESS, Laboratoire REGARDS, Université de Reims Champagne Ardenne, France. hal-03039272
- Combes-Joret, Monique (2020-b). « Inclusion des personnes en situation de handicap : quand le travail n'est pas le problème mais la solution. Les enseignements de 10 ESAT pionniers », *@GRH*, 37, 87-113. <https://doi.org/10.3917/grh1.204.0087>
- Couder, Olivier (2020). *Présence du handicap dans le spectacle vivant*, Toulouse, Érès.
- Cret, Benoit et Jaubert Guillaume (2014). « Contre la thèse de la marchandisation du social : l'exemple des travailleurs handicapés en établissements et services d'aide par le travail (ESAT) », *Annales des Mines – Gérer et comprendre*, vol. 115, n° 1, p. 54-63.
- Gorz, André (1988). *Métamorphoses du travail, quête du sens*, Editions Galilée, Paris.
- Laurès, Corinne, Verdier, Maud (2021). « La mise en jeu de l'attention. Réflexions sur le travail d'accompagnement des artistes professionnels en situation de handicap ». *Sociographe*, 76, p. 141-155. <https://doi.org/10.3917/graph1.076.0141>
- Rouzel, Joseph (2018). « Chapitre 13. Envoi. » Dans : J. Rouzel, *Le travail d'éducateur spécialisé : Éthique et pratique*. Paris, Dunod, p. 313-316.
- Sen, Amartya (1999). *Development as freedom*. Oxford, Oxford University Press.
- Sen, Amartya (2001). *Éthique et économie*, Paris, P.U.F.
- Sen, Amartya (2004). *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte.
- Verdier, Maud (2022). « Artistes en situation de handicap : une approche conversationnelle de l'identité personnelle ». *Langage et société*, 175, p. 141-163. <https://doi.org/10.3917/ls.175.0143>
- Véro, Josiane et Zimmermann, Bénédicte (2018). « À la recherche de l'organisation capacitante : quelle part de liberté dans le travail salarié ? », L'Harmattan, « Savoirs », vol 2, n° 47, p. 131 à 150.
- Weber, Max ([1922], 1995). *Économie et société*, trad. franç., Paris, Plon, 1971, rééd.

Résumé

A partir d'une étude de cas d'un des ESAT (Etablissement et services d'accompagnement par le travail) qui a formé et accompagné des travailleurs handicapés dans la professionnalisation dans le spectacle vivant, notre objectif dans cet article est d'éclairer la spécificité de ces activités artistiques, ici le théâtre, et de questionner leurs potentiels capacitants – capacité à développer les capacités des personnes en situation de handicap accompagnées. Nous mettons en évidence les apports majeurs de ces pratiques ainsi que les tensions qu'elles peuvent générer. Cet exercice nous conduit à opérer une première différenciation entre la pratique de théâtre « professionnelle » (avec ses exigences spécifiques) et la pratique « amateur » s'appuyant sur le théâtre comme activité de soutien.

Artistic practices and disability. ESATs: Empowering environments, but under what conditions?

Based on a case study of one of the ESATs (Establishment and Work Assistance Service) which train and support disabled workers in the field of performing arts, our objective is to shed light on the specificity of these artistic activities and to question their enabling potential – the capacity to enhance the workers' capabilities. We highlight the major contributions of these practices as well as the tensions they can generate. A differentiation is established between “professional” theater practices, with its specific requirements, and “amateur” theater practices, which rely on theater as a support activity.



© Laure Vasconi/Grande commande Photo/BNF/Ministère de la Culture